

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Lundi 23 Aout 2021	<b>Séance du : Lundi 30 Aout 2021</b>
		L'An Deux Mille Vingt et un, le trente Aout à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	<b>Votes : 41</b>	
Présents : 35	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault). Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan),

Absent(e)s : Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan)

## 17. Tourisme - Tarification de la voile sportive 2021-2022

Monsieur COSTE rappelle aux membres du conseil communautaires que la Base de Plein Air du Salagou propose un cycle de voile sportive aux enfants dès 6 ans, jusque 17 ans et également aux adultes. En effet affiliée à la Fédération française de Voile, la structure enseigne la voile et forme de futurs moniteurs, les jeunes participent au cycle des compétitions et régates départementales tout au long de l'année.

Les enfants pratiquent sur trois créneaux les mercredis. Les plus jeunes le matin en Optimist, les plus grands l'après-midi. En voile sportive ou multi activité. La voile sportive permet les niveaux de compétition départemental, voire régional et forme de potentiels futurs aide moniteurs et moniteurs, une main d'œuvre rare. Pour les adhérents licenciés adultes il est proposé un créneau les mardis soir.

Monsieur COSTE propose aujourd'hui de revoir la tarification 2021-2022, qui reste en deçà des tarifs des clubs en bord de mer, comme suit :

- **Tarif 5 séances : 90 € par personne**

(+ licence FFV adulte ou enfant valable 1 an sur 2 années civiles de septembre à juin).

Avantages :

- En cas de problèmes liés à la crise sanitaire, moins de perte d'argent puisque report possible ;
  - Choix de la séance possible en cas de météo favorable et force du vent ;
  - Groupe de discussion WhatsApp la veille avec le moniteur ;
  - 40 % sur la location année ;
  - En cas de météo mauvaise pas facturé ;
  - Même tarif sur 2 cartes achetées, 10 séances annuelles.
- **Tarif location : 14€ par personne la sortie de 1h30**

(Sous réserve du niveau validé par le moniteur et du pc sécurité en place (planche à voile ou catamaran), il s'agit d'un prix forfaitaire pour 2021 et 2022.

En conséquence il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** la nouvelle tarification de la voile sportive ;
- **D'AUTORISER** Le Président à signer toutes pièces utiles relative à cette délibération.

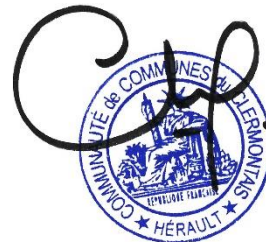
Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la nouvelle tarification de la voile sportive ;
- **AUTORISE** Le Président à signer toutes pièces utiles relative à cette délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontois,



Claude REVEL.